

LIVRET D'INFORMATION

Rentrée 2023 – 2024



Bâtiment CFA Dieppe

Parc d'Activités EuroChannel

Rue Jean Rédélé

76370 MARTIN EGLISE

Tél. : 02 32 14 46 90 – Fax : 02 32 14 46 99

E-Mail : dieppe@batimentcfanormandie.fr

Site Régional : www.batimentcfanormandie.fr



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi

De 8h00 à 12h50

et de 13h30 à 17h15

HORAIRES DE COURS AU CFA

Du lundi au vendredi

De 8h10 à 12h50

et de 13h50 à 16h10

Table des matières

I- La formation en alternance	3
<u>1.</u> Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment	3
<u>2.</u> Une filière de formation	5
<u>3.</u> Les métiers préparés au Bâtiment CFA Dieppe	5
<u>4.</u> Les conditions d'inscription	6
<u>5.</u> Le déroulement de l'apprentissage	7
<u>6.</u> Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans	8
<u>7.</u> L'organisation de la formation	9
<u>8.</u> Les retards et les absences	11
II- L'Accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)	11
<u>1.</u> Les aides pour l'apprenti	11
<u>2.</u> La restauration	13
<u>3.</u> L'hébergement	14
<u>4.</u> Le service accompagnement socio-éducatif	14
<u>5.</u> Les transports	16



I- La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

LA DIRECTION

- **Naïma BERIOUCHE** : *Directrice*
Tél : 02 32 14 46 90 naima.beriouche@batimentcfanormandie.fr
- **Fabien MARCHALOT** : *Directeur Adjoint*
Tél : 02 32 14 46 90 fabien.marchalot@batimentcfanormandie.fr

LE POINT CONSEIL BTP

- **Stéphanie DUBOC** : *Conseillère Jeunes & Entreprises et Référente handicap*
(Gestion de la relation Jeunes & Entreprises, ruptures de contrat, mise en relation)
Tel : 02 32 14 46 95 stephanie.duboc@batimentcfanormandie.fr

L'ADMINISTRATION

- **Isabelle LE GOFF** : *Assistante Administrative de Direction chargée des BP Monteur en Installations Génie Climatique et Sanitaire et des formations en Menuiserie et Charpente*
Tél : 02 32 14 46 94 isabelle.legoff@batimentcfanormandie.fr
- **Juliette BLANFUNE** : *Assistante chargée des formations en Couverture et Zinguerie*
Tél : 02 32 14 46 90 juliette.blanfune@batimentcfanormandie.fr
- **Marie-Christine LE BRUN** : *Assistante chargée des formations en CAP Maçon, CAP Installation Sanitaire et Thermique - MC METI - CAP Electricité et en Finitions (CAP & BP Peintre – TITRE PRO SOL - MC Plaquiste – CAP & BP Carreleur)*
Tél : 02 32 14 08 25 mariechristine.lebrun@batimentcfanormandie.fr

LA PREVENTION ET LA SECURITE

- **Gilles MAUDUIT** : *Coordinateur Prévention Santé Sécurité Environnement DIEPPE - ROUEN*
Tél : 06 08 15 78 63 gilles.mauduit@batimentcfanormandie.fr

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

- **Nina ABY : Animatrice**
 Tél : 02 32 14 08 27 (en journée) nina.aby@batimentcfanormandie.fr
 Tél : 02 32 14 08 30 (résidence)

- **Isabelle LEFEBVRE : Animatrice**
 Tél : 02 32 14 08 29 (en journée) isabelle.lefebvre@batimentcfanormandie.fr
 Tél : 02 32 14 08 30 (résidence)

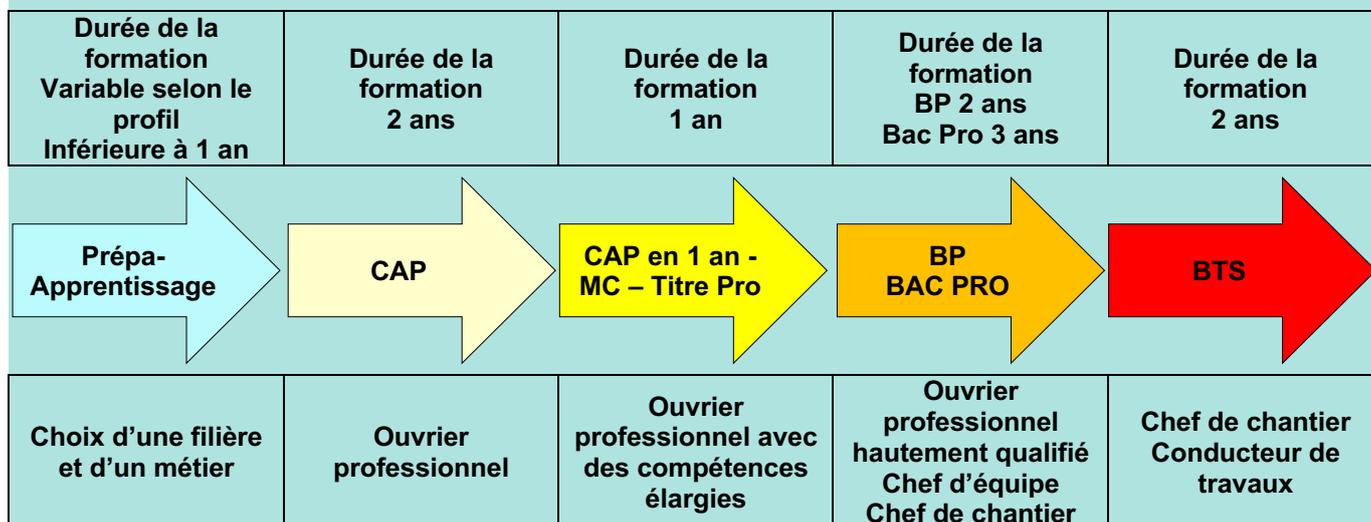
- **Pour tous retards et absences :** ase.dieppe@batimentcfanormandie.fr

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Disciplines enseignées		Formateurs
Pratique professionnelle et technologique	Peinture – Finitions	Hervé PENNIER
	Maçonnerie – Carrelage – Plaquiste	Jackie DUFRIEN Johan LECLERC
	Menuiserie – Charpente	Jérémy SALLE
	Couverture – Zinguerie	Christophe BERTIN
	Electricité – Installation Sanitaire & Thermique	Sébastien CORDIER Sébastien LEGAY
Etude de Constructions – Dessin Technique		Baptiste PORTRON
Prévention Santé Environnement		Sophie BUON
Arts plastiques – Dessin		-
Français – Histoire – Géographie		Fanny SEPANIAC Rachel SALVADOR
Mathématiques – Sciences		Sophie AUVAGE Sandrine BAULAIN Hélène ZAZALI
Anglais		Sophie BUON Fanny SEPANIAC
Education Physique et Sportive – Ergomotricité		Philippe PELLERIN
Responsable du Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)		Bénédicte SAUNIER

2. Une filière de formation

Vous pouvez choisir un lieu de formation en fonction de votre lieu d'habitation ou du niveau de formation recherché.



Prépa-apprentissage : 5 formules de prépa-apprentissage pour vous préparer à la signature d'un contrat (se renseigner auprès de la Conseillère Jeunes & Entreprises)

Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP ou au BEP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.

3. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Dieppe

LA FILIERE FINITIONS

Niveau 3

CAP Carreleur – Mosaïste (1 an)
 CAP Peintre Applicateur de Revêtements
 TITRE PRO Solier Moquettiste
 MC3 Plaquiste

Niveau 4

BP Carreleur – Mosaïste
 BP Peintre Applicateur de Revêtements
 MC4 Peinture Décoration

LA FILIERE GROS ŒUVRE

Niveau 3

CAP Couvreur

CAP Maçon

MC3 Zinguerie

LA FILIERE BOIS

Niveau 3

CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie Mobilier et Agencement

CAP Menuisier Installateur

CAP Charpentier Bois (1 an)

LA FILIERE TRAITEMENT DES ENERGIES

Niveau 3

CAP Electricien

CAP Monteur en Installations Sanitaires

CAP Monteur en Installations Thermiques (1 an)

MC3 Maintenance en Equipement Thermique Individuel

Niveau 4

BP Monteur en Installations Génie Climatique et Sanitaire

4. Les conditions d'inscription

En Prépa-Apprentissage	En apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avoir un projet de formation dans le Bâtiment <input type="checkbox"/> Etre âgé(e) de 16 à 25 ans <input type="checkbox"/> Etre inscrit(e) en Mission Locale <input type="checkbox"/> Avoir une assurance Responsabilité Civile 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Etre âgé(e) de 16 à 29 ans (les jeunes de 15 ans peuvent commencer un apprentissage s'ils ont terminé leur premier cycle : 3^{ème}) <input type="checkbox"/> Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise <input type="checkbox"/> Les inscriptions pour la préparation d'un diplôme se font en fonction de votre niveau initial (des diplômés déjà obtenus) : la durée de votre contrat d'apprentissage sera adaptée à votre profil

5. Le déroulement de l'apprentissage

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. L'apprenti(e) a le même statut qu'un salarié. L'âge requis est de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans si le jeune a terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3^{ème}).

Remarque : Les candidats qui prennent leurs 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, ont la possibilité de débiter dès le 1^{er} septembre sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise.

La signature du contrat peut se faire à tout moment de l'année. Des prises en charge particulières en **Pré-apprentissage** peuvent être mises en place pour un accueil au CFA sans contrat d'apprentissage (la Conseillère Jeunes & Entreprises du CFA pourra vous transmettre les informations sur ce sujet).

LA DUREE DU CONTRAT

Elle doit être adaptée à votre niveau initial à l'entrée en formation et à la durée qui vous sera nécessaire à la préparation du diplôme visé. C'est pourquoi un **positionnement obligatoire** doit être effectué avant votre entrée en formation (au CFA et en entreprise).

Elle est généralement de 2 ans et **peut-être réduite ou allongée** en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus.

LA PERIODE D'ESSAI ET LA RUPTURE DU CONTRAT

Elle est de **45 jours** consécutifs ou non **de formation pratique en entreprise à compter de la date de début du contrat**. Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans préavis ni justification de motifs mais avec une notification de rupture. Après cette période, la résiliation ne peut intervenir que par accord amiable des deux parties ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

LA REMUNERATION, LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGES PAYES

La rémunération (Convention BTP) est fonction d'un pourcentage du SMIC (1 709,28 € au 1er janvier 2023) qui est un seuil minimum.

Période d'apprentissage	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	+ de 26 ans (- de 30 ans)
1 ^{ère} année	40 % 683,71 €	50 % 854,64 €	55 % 1 025,57 €	100 % 1 709,28 €
2 ^{ème} année	50 % 854,64 €	60 % 1 025,57 €	65 % 1 111,03 €	100 % 1 709,28 €
3 ^{ème} année	60 % 1 025,57 €	70 % 1 196,50 €	80 % 1 367,42 €	100 % 1 709,28 €

En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du précédent contrat.

En cas de préparation d'un diplôme en 1 an après un 1^{er} CAP, la rémunération est majorée de 15 points.

Dans le Bâtiment, **le temps de travail peut aller jusqu'à 48 heures par semaine sans dépasser 10 heures par jour**. Un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs est obligatoire.

Les congés payés sont calculés sur la base de 2,5 jours par mois de travail sur une période de référence allant du 1^{er} mai au 30 avril soit **5 semaines**.

Les congés sont pris après accord de l'employeur et en dehors des périodes de CFA signalées sur le calendrier.

LES ENGAGEMENTS DE CHACUN

Ils sont inscrits et cosignés lors de la 1^{ère} rencontre obligatoire au CFA dans la Charte de l'Alternance.

6. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans (les mineurs).

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

A L'ENTREPRISE

Ces travaux sont soumis à **une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est **valable 3 ans**.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(s) mineur(s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale. Elles doivent en informer l'inspection du travail.

AU CFA

Ces travaux sont **également soumis à une déclaration préalable** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur en formation.

7. L'organisation de la formation

SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

	CAP (2 ans)	MC (1 an)	BP (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA
Enseignement général	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS* 	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - EPS* 	<ul style="list-style-type: none"> - Expression française ouverture sur le monde - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS*
Enseignement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - SST* - PRAP* - PSE* 	<ul style="list-style-type: none"> - Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - PRAP* - PSE* 	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture de plan - Mise en œuvre - Technologie
Durée de formation annuelle au CFA	<p>13 semaines Soit 428 h (dont 35 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti / CFA)</p>	<p>13 semaines Soit 428 h (dont 35 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti / CFA)</p>	<p>13 semaines Soit 428 h</p>
Durée de formation annuelle en Entreprise	<p>34 semaines Soit 1190 h</p>	<p>34 semaines Soit 1190 h</p>	<p>34 semaines Soit 1190 h</p>

* PSE : Prévention Santé Environnement
SST : Sauveteur Secouriste du Travail

EPS : Education Physique et Sportive
PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

EN PREPA-APPRENTISSAGE

4 parcours de Prépa-Apprentissage sont organisés dans les Bâtiment CFA Normands.

	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 3	Parcours 4
Type d'action	Jeunes en poursuite d'études en recherche de contrat d'apprentissage	Jeunes en rupture par suite d'une première période en contrat d'apprentissage	Réorientation tout au long de l'année	Mineurs non accompagnés
Objectif général	Favoriser la maturation du projet professionnel vers un contrat d'apprentissage	Retour des jeunes en rupture de contrat en période d'essai vers la formation en apprentissage	Orienter ou réorienter un jeune (16/29 ans) vers les formations par apprentissage débouchant sur un emploi (métiers en tension)	Permettre de développer les savoirs nécessaires à une entrée en apprentissage.
Public concerné	Jeunes en poursuite d'étude, issus notamment d'une formation en voie scolaire et en recherche de contrat d'apprentissage, et ayant l'âge requis pour signer un contrat d'apprentissage (16/29 ans)	Tout apprenti en rupture de contrat lors des premiers mois de la première année de formation dans le diplôme	Tout bénéficiaire en mesure de signer un contrat d'apprentissage	Primo-arrivant mineur pris en charge par les services de l'ASE
Durée de formation au CFA	Intégration dans un groupe de 1^{ère} année pendant 3 mois (max 175 h) + Coaching à la recherche d'un contrat d'apprentissage (max 192 h)	Maintien des cours pendant 6 mois (max 315 h) + Coaching pour un retour à l'emploi pendant 13 semaines (max 76 h)	210 h dédiées au parcours d'orientation + 105 h de formation CléA	18 semaines Soit 630 h 3 semaines sur 6 au CFA
Durée de formation en Entreprise	Entre 88 et 280 h	Entre 519 et 595 h	210 h	18 semaines Soit 630 h 3 semaines sur 6 en Entreprise

Toute inscription en Prépa-Apprentissage nécessite un entretien préalable
avec la Conseillère Jeunes & Entreprises
afin de déterminer quel parcours est le plus adapté à votre profil.

8. Les retards et les absences

Tous retards ou absences doivent être signalés au Service A.S.E. (Accompagnement Socio-Educatif) :

- par mail à : ase.dieppe@batimentcfanormandie.fr

ou auprès de :

- Nina ABY** - 02 32 14 08 27 : nina.abby@batimentcfanormandie.fr
- Isabelle LEFEBVRE** - 02 32 14 08 29 : isabelle.lefebvre@batimentcfanormandie.fr

à charge pour le jeune de fournir un justificatif.

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail ; **le CFA informe systématiquement le Maître d'Apprentissage de tout retard ou absence.**

Toute absence pour maladie ou accident du travail (**un arrêt de travail doit être remis à l'entreprise avec copie au CFA**), événement familial motivé (naissance, décès ...), journée militaire, convocation officielle **avec justificatif** sera excusée.

Toute absence pour convenance personnelle (rendez-vous pour leçon de conduite, de code etc...), école buissonnière ou toute demande de l'entreprise pour chantiers importants ne sera pas excusée.

Plusieurs absences non excusées peuvent constituer un motif de résiliation du contrat.

Après toute absence ou retard, le jeune devra impérativement se présenter au Service Animation pour retirer un **billet d'entrée**.

En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, le jeune devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

A noter : Les retards sont désormais cumulatifs et peuvent ainsi entraîner des absences en jours.

II- L'Accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les aides pour l'apprenti

LES AIDES AVEC PRO-BTP (sous conditions de ressources)

- 600 € pour payer son permis (valable pour les 2^{ème} année CAP)





- ❑ Une complémentaire santé accessible (à partir de 2,50 € / mois) pour couvrir vos frais médicaux
- ❑ Bon plan pour vos vacances : même avec un petit budget, on peut voyager futé. Avec PRO BTP, vous profitez de séjours réservés à la profession au meilleur prix

Pour plus d'informations ou demande de dossier de financement, adressez-vous au Service Accompagnement Socio-Educatif ou consultez le site de PRO BTP : www.probtp.com

LES AIDES AVEC ACTION LOGEMENT

Elles vous permettent de diminuer le coût de votre hébergement (internat, loyer...)

LA CARTE NATIONALE D'APPRENTI

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès aux musées, etc.

N'hésitez pas à demander votre carte auprès du service socio-éducatif et à la présenter lors de vos achats pour bénéficier de réductions !



AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

❑ Pour quels apprentis ?

L'aide au financement du permis de conduire B s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- ❑ être âgé d'au moins 18 ans ;
- ❑ être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- ❑ être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

❑ Quelle est le montant de l'aide ?

Il s'agit d'**une aide forfaitaire d'un montant de 500 €**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

À noter :

- ❑ l'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;
- ❑ elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;
- ❑ elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.

□ **Comment fonctionne l'aide au financement du permis de conduire B ?**

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA lui communique la démarche à suivre et le contenu du dossier :

- la demande d'aide complétée et signée par l'apprenti ;
- une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
- une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

Le centre de formation d'apprentis (CFA) instruit la demande déposée par l'apprenti. Lorsqu'elle est recevable, le CFA l'atteste sur le formulaire et verse l'aide à l'apprenti ou, le cas échéant, à l'école de conduite.

2. La restauration

L'accès au restaurant est soumis à la réglementation mise en vigueur et relevant du Règlement Intérieur.

Il s'effectue grâce à l'achat et l'approvisionnement d'une carte de Restauration (au prix de **4,00 €**) et valable durant toute la formation.

2 formules sont proposées :



1- Le repas au Self

Le plateau se compose :

- 1 hors d'œuvre au choix
- 1 plat garni au choix
- 1 fromage ou yaourt
- 1 dessert
- 1 boisson 20 cl au choix

2- Le Snack (1 fois/Sem)

Différentes formules sont proposées comportant :

- Sandwichs
- Boissons

Les Tarifs de la Restauration et de l'Hébergement

Repas	5,00 €
Repas pour les externes	6,00 €
Nuitée + Petit-déjeuner	9,00 €
½ pension midi 5 Repas	25,00 €
Pension complète 9 Repas + 4 Nuitées + 4 petits déjeuners	81,00 €

Le paiement des repas et de l'hébergement doit s'effectuer avant la venue de l'apprenant au CFA (recharge de la carte sur internet via **MONWEB »**



3. L'hébergement



Un internat de 49 lits est ouvert depuis septembre 2010.

Il accueille, dans un cadre très agréable, les jeunes apprenti(e)s qui, en raison de l'éloignement de leur domicile, souhaitent passer la semaine au CFA.

Chaque apprenti(e) interne doit se conformer au règlement de l'établissement qui lui sera transmis dès la rentrée et devra être signé.

Chambres individuelles ou par 3
Salle de bain + WC
dans chaque chambre
Salle avec télévision + billard + PS4
Connexion Wi-Fi
Draps, oreiller, couverture fournis



4. Le service accompagnement socio-éducatif

Le Service Accompagnement Socio-Educatif, a pour objectif d'encadrer et d'accompagner les jeunes apprenants tout au long de leur formation afin d'assurer la réussite de leur parcours professionnel et de favoriser leur intégration durable dans le BTP (Bâtiment & Travaux Publics).

Le Directeur Adjoint, deux animatrices, des locaux modernes spécialement adaptés et un équipement culturel et sportif de qualité, constituent la force vive du foyer socio-éducatif.

De nombreuses salles sont mises à disposition pour assurer le bien-être des apprentis.

Le midi et à chaque pause de la journée, les apprentis ont libre accès à l'espace foyer.

Le soir, pour les internes, est mis à disposition, une salle de jeux et de télévision, un espace de travail, une salle de musculation (le lundi soir uniquement), un gymnase.

Au sein de cet espace animation, tous les modes d'apprentissage de la vie socio-éducative peuvent s'exprimer lors de débats, de tournois et de rencontres ; tout ceci participe au développement harmonieux de la personnalité du jeune stagiaire en formation au Bâtiment CFA Dieppe.

Une cotisation au Foyer Socio-Educatif OBLIGATOIRE vous est demandée pour la durée totale de la formation.

Voici 6 bonnes raisons de payer sa cotisation foyer :

- Je profite des installations et des jeux mis à ma disposition dans le foyer ;
- J'assiste aux interventions de prévention dans l'amphithéâtre ;
- J'ai un soutien logistique quand je participe à des concours ;
- Je peux faire des visites de chantier, de patrimoine avec mon formateur ;
- Si je suis interne : je participe à des activités, animations et sorties au moindre coût ;
- Le CFA peut organiser une Journée festive en fin d'année.

Diplôme préparé	Durée de formation	Interne	½ pensionnaire	Externe
CAP*	2 ans	50 €	20 €	20 €
MC / CAP en 1 an Titre PRO	1 an	25 €	10 €	10 €
BP*	2 ans	50 €	20 €	20 €

* Les apprenti(e)s en 2ème année qui ont réglé leur participation en 1ère année, n'ont pas à participer pour la 2ème année.

Si vous rencontrez des difficultés pour suivre votre formation (problèmes financiers, professionnels ou personnels), le Service Accompagnement Socio-Educatif vous propose un accompagnement personnalisé (demande d'aide de financement EXCEPTIONNELLE auprès de PRO-BTP pour l'hébergement ou la restauration, conseils et orientations sur les services compétents...).



5. Les transports

- POUR TOUTE PRECISION :**
1. Consulter le site de la Région Normandie : <https://www.normandie.fr>
(Transport scolaire - NOMAD)
 2. Contacter le Service des Transports de la Région Normandie :
 - par téléphone au 02 35 52 56 00 ou 02 22 55 00 10
 - ou par mail : nomad-car@normandie.fr

JEUNES UTILISANT L'AUTOBUS

- Inscription en ligne et horaires sur le site : <https://transport-scolaire.normandie.fr>
- Tarif : Abonnement annuel à 120 € (60 € pour les internes).
- Pour les communes de l'agglomération Dieppe Maritime et les jeunes de la zone urbaine, les abonnements sont en vente à la gare routière auprès de DEEP MOB (contact par téléphone : 02 32 14 03 03 ou sur le site www.deepmob.fr) :
 - PASS'MOBILITE JEUNES (- de 26 ans) à 50 €/an
 - PASS 10 voyages à 10,40 €
 - Ticket à l'unité à 1,30 €

Liste des compagnies de transports :

- VTNI : 02 35 50 28 80 (www.vtni.fr)
- Cars Denis : 02 35 06 86 86 (www.voyagesdenis.com)
- ECaux Mobilité : 02 35 85 49 36
- GRISEL : 02 32 27 67 00 (ligne 519 : EU (6h55) - CFA (7h52) & CFA (16h39) – EU (17h30))

JEUNES UTILISANT LE TRAIN

- 2 formules d'abonnement :**
 - Carte Avantage Jeune 12-27 ans valable 1 an : 30 % sur billet
 - Carte TEMPO Normandie pour les + de 26 ans valable 1 an : 25 % sur billet TER en semaine
- Pour en savoir plus : Guichets de la SNCF ou site internet www.ter.sncf.com/normandie ou Contact TER Normandie au **0 800 801 801 (Service & appel gratuit)**

A PARTIR DE LA GARE SNCF ET DE LA GARE ROUTIERE DE DIEPPE

- Une ligne de bus dessert le CFA au départ de la gare routière et ferroviaire :
Circuit 901 (matin à 7H55) et 902 (le soir à 16H20).
- Les lignes 1 et 2 desservent une station proche du CFA (Station « Libération »).

Remarque : *Les lignes scolaires ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires.
En cas de problème de transport, un logement provisoire à la résidence est possible (en fonction des places disponibles).*